

Environnement | Une troisième fleur pour Cenon et 369 communes labellisées en Nouvelle Aquitaine



Première cérémonie cenonaise de remise des prix du label 2017 « Villes et Villages Fleuris », -et première de la région Nouvelle-Aquitaine-, l'événement qu'accueillait le Rocher de Palmer vendredi dernier a notamment été l'occasion de récompenser plusieurs communes girondines, dont Cenon qui accède à sa troisième fleur. Un label obtenu grâce à un travail d'équipe mobilisant de nombreux professionnels œuvrant dans des domaines qui ne relèvent pas que de la politique d'embellissement de la ville.

« Ce label vient récompenser plusieurs années de réflexion sur nos méthodes de préservation de la biodiversité et notre vision paysage. Nous sommes ici car nous avons tous, à notre niveau, franchi un cap dans la réflexion sur l'évolution de nos espaces verts naturels face aux challenges environnementaux qui nous attendent ». Dès le départ, Jean-François Egron, Maire de Cenon, donne le ton, mettant l'accent sur ce signe d'une reconnaissance au niveau national, du travail engagé et réalisé par les agents de la fonction publique, leur compétence et la qualité de leur technicité. Un label également obtenu « grâce au lien fort tissé entre le service public et les citoyens en les intégrant pleinement au processus de réflexion et de prise de décision dans l'évolution de leur cadre de vie ». Car loin d'être la récompense d'un simple fleurissement de la ville, ce label récompense un travail de fond ayant également trait au développement durable et au respect de l'environnement. Une tâche de longue haleine débutée dès 1995 par Alain David, dès de son premier mandat de maire. Un « véritable enjeu municipal » et une « quête d'excellence faisant intervenir tous les corps de métiers de la mairie et pour quelques uns, de l'extérieur ». Quant aux critères nécessaires à l'obtention de la précieuse fleur, ils se révèlent très techniques : « le fleurissement compte, mais dans un tout avec le respect de la biodiversité, les économies au niveau des ressources (eau récupérée à plusieurs endroits et mise à jour de sources sur la commune, notamment), l'absence de produits phytosanitaires, les désherbants désormais proscrits, arrachage de mauvaises herbes à la main ou à l'aide d'outils adaptés... C'est un enjeu extraordinaire car il permet de voir les choses avec une autre dimension que la routine quotidienne. Peu de choses sont prévues pour valoriser les fonctionnaires de la ville et ce genre de challenge est très valorisant. Le label n'est pas une finalité. La finalité, c'est l'excellence collective qu'on peut rechercher dans le travail d'un groupe », poursuit le Député de la Gironde.



2017 : un très bon cru en Nouvelle-Aquitaine

Quant à la récolte de fleurs de l'année 2017, elle s'avère particulièrement fructueuse puisque sur les quelques 400 communes participantes de la région, 21 ont accédé à leur première fleur, 14 à leur seconde fleur (dont Floirac) et 4 à leur troisième fleur. Ce sont donc 369 communes qui sont labellisées aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine (158 pour 1 fleur, 139 pour 2 fleurs, 56 pour 3 fleurs et 16 pour 4 fleurs). Une année également marquée par la création, le 31 mai dernier, d'un nouveau Comité Régional du Tourisme, fruit de la fusion des trois CRT des anciennes Régions aquitaines, Limousin et Poitou-Charentes. Une fusion qui a « nécessité une nouvelle organisation au sein des trois ex-CRT et qui prévoit, dès 2018, d'intégrer plus fortement dans sa stratégie de promotion, le label Villes et Villages Fleuris afin de valoriser l'ensemble de (nos) territoires et destinations », précise Régine Marchand, Présidente du jury régional et du CRT de Nouvelle-Aquitaine. « Véritable baromètre de la qualité de vie d'une commune dans toutes ses composantes (urbaines, esthétiques, écologiques, sanitaires et sociales), ce label est aussi un facteur d'attractivité touristique et contribue à l'installation de nouvelles populations et entreprises, de même qu'au développement du lien social grâce à l'organisation de manifestations autour de cette thématique », note la Présidente. Une cérémonie lors de laquelle a également été présenté le parc des Coteaux de la rive droite bordelaise (rassemblement de parcs publics de 240 ha situés sur les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac dont six (parmi lesquels Palmer et le Cypressat à Cenon), ont été labellisés « Ecojardin » en 2017.

Emmanuelle Diaz

Crédit Photo : Aqvi.fr

Publié sur aqvi.fr le 15/01/2018

[Url de cet article](#)